

CCAS
Séance du 21 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Par suite d'une convocation en date du dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LISLE se sont réunis à la mairie le vingt et un octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame GOUET Marylène, Présidente du CCAS.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LISLE a été à nouveau convoqué le vingt et un octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents : Mesdames GOUET Marylène, MAILLET Chantal, et MELLINET Véronique, Messieurs FRANCHET Cyrille, PRELLIER Jean-Luc, et LAHOREAU Patrick

Etaient Absents : Madame TIGHILT Dominique, Messieurs BATUT Clément et de PLINVAL Emmanuel.

Madame le maire rappelle l'ordre de ce jour et ouvre la séance :

- Cadeaux de fin d'année aux enfants et aux aînés
- Questions diverses

Délibération N° 2024-05 : panier garni de fin d'année pour les aînés

Madame le Maire propose aux membres d'offrir pour les fêtes de fin d'année un panier garni aux aînés comme l'an dernier. Car celui-ci a été très apprécié.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité :

DECIDE

- d'offrir un panier garni à tout administré âgé de 70 ans et plus en 2024, inscrit sur la liste électorale de la commune et qui aura émis le souhait de recevoir ce colis en nous retournant un bon prévu à cet effet. Pour les personnes hospitalisées ou en maison de retraite le panier garni ne pourra pas être offert.

- le colis sera remis aux aînés lors d'une après-midi festive où seront organisés un goûter ainsi qu'un loto par les membres du CCAS, la date retenue est le samedi 14 décembre 2024 à partir de 15h30.

-d'offrir à la Doyenne du village une fleur et au Doyen des chocolats.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de BLOIS le 23/10/2024 (Reçue le) et de sa publication le 23/10/2024

Délibération N° 2024-06 : cadeau de fin d'année pour les enfants

Madame le Maire informe les membres qu'il est possible cette année de reconduire le cadeau de l'an dernier : les enfants de Lisle scolarisés à l'école La Loirelle de Pezou pourront assister au spectacle de fin d'année de la commune de Pezou.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité :

DECIDE

- que les enfants de Lisle scolarisés à l'école la Loirelle de Pezou assisteront au spectacle de fin d'année de la commune de Pezou. Le CCAS de Pezou nous facturera notre « quote-part » en fonction du nombre d'enfants qui assisteront au spectacle.

- d'offrir lors de cette manifestation un petit sac à chaque enfant de Lisle pour le goûter d'une valeur d'environ 5 €.

-d'inviter les enfants en âge d'être scolarisés en enseignement primaire à l'après-midi festive du samedi 14 décembre 2024 où seront organisés un loto ainsi qu'un goûter avec les aînés de notre commune.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de BLOIS le 23/10/2024 (Reçue le) et de sa publication le 23/10/2024

Questions diverses : les petits fours seront pris au Fournil du Château à Vendôme

La séance est levée à 19h15

M. BATUT Clément
Absent

M.de PLINVAL Emmanuel
Absent

M. FRANCHET Cyrille

M. LAHOREAU Patrick

M. PRELLIER Jean-Luc

Mme GOUET Marylène

Mme MELLINET Véronique

Mme MAILLET Chantal

Mme TIGHILT Dominique
Absente